

Date de convocation : 2 décembre 2022    Conseillers en exercice : 23    Nombre de présents : 19    Nombre de votants : 23

**Présents** : Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Nicolas Bodennec, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Jean Didou, Denis Saout, Florent Cardinal, Claudie Péron, Morgan Azou, Florence Bihan, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Laurence Méar à Jean-Luc Moisan, Magalie Kersauzon à Christine Le Ster, Léna Tanguy à Claudie Péron, Yvon Ropars à Yves Jézéquel.

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Gérard Péron

### Délibération n° D.90.2022

#### *Convention particulière pour la perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité par le SDEF et le reversement à la Commune de Plouescat*

Monsieur Eric le Bour, Maire, expose au Conseil municipal :

1/ Que chaque année, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention avec le SDEF définissant les modalités de reversement à la Commune de Plouescat d'une partie de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité.

2/ Qu'aux termes de cette convention, le SDEF s'engage à reverser à la Commune de Plouescat la totalité de la TCCFE perçue sur son territoire, déduction faite des 0.5% au titre notamment des frais de contrôle.

3/ Que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la signature de cette convention avec le SDEF et sur le reversement à la Commune pour l'exercice budgétaire 2022.

Monsieur le Maire entendu,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le projet de convention,

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :*

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour la perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité par le SDEF pour l'exercice budgétaire 2022 ;
- **AUTORISE** le reversement de cette taxe à la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance,  
Gérard Péron



Le Maire,  
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission en préfecture  
et de sa publication sur le site  
internet de la Ville le : 15/12/2022